

# RÉFÉRENDUM

## contre la modification du 19 mars 2010 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI)

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), que la modification du 19 mars 2010 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI) soit soumise au vote du peuple.

Seuls **les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée** en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton	N° postal	Commune politique
--------	-----------	-------------------

N°	Nom, prénom (écrire à la main et si possible en majuscules)	Date de naissance exacte (jour//mois//année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Expiration du délai référendaire: **8 juillet 2010**

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ..... (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):

Lieu: \_\_\_\_\_

Signature  
manuscrite: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Fonction  
officielle: \_\_\_\_\_

Sceau

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée **le plus vite possible**, au plus tard jusqu'au **21 juin 2010** à l'**Union syndicale suisse, Case postale, 3000 Berne 23**.

D'autres listes peuvent être commandées à: USS, case postale, 3000 Berne 23, tél. 031-377 01 01, info@uss.ch, www.uss.ch

# A eux les bonus ? A nous les malus?

## NON au démantèlement de l'assurance-chômage

**INJUSTE:** les managers sans scrupules se remplissent les poches, en amputant notre sécurité sociale

Les managers sont responsables de la crise économique actuelle, des faillites en série et de la vague de chômage. L'Etat a dû injecter 68 milliards prélevés sur nos impôts pour renflouer l'UBS. Or les coupables continuent à profiter de parachutes dorés ainsi que de bonus se chiffrant en milliards. Montants sur lesquels ils ne versent pas un centime de cotisations à l'assurance-chômage. Au lieu de faire passer la population à la caisse, les managers incapables doivent enfin apporter leur contribution aux assurances sociales.

**ANTI-SOCIALE:** attaque en règle de nos assurances sociales

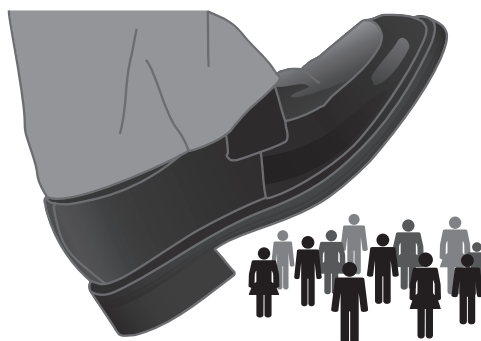
D'abord, ils ont essayé de voler les rentes de nos caisses de pension. Maintenant, c'est le tour de l'assurance-chômage. Et demain, l'AVS et l'assurance-accidents seront démontées. Toujours le même prétexte: notre sécurité sociale coûterait trop cher. Mais le peuple n'est pas dupe. Il a massivement refusé le vol des rentes. Il rejettera de même le démantèlement social de l'assurance-chômage et de l'AVS.

**INACCEPTABLE:** cotisations plus élevées, moins d'indemnités journalières et délais d'attente plus longs

La révision de la LACI se résume à la loi du pire: une moins bonne protection malgré des cotisations plus élevées des travailleurs et des employeurs; diminution des indemnités journalières et des possibilités de formation continue, ainsi que prolongation des délais d'attente pour les demandeurs d'emploi; augmentation de l'aide sociale pour les cantons.

**ABSURDE:** ce sont les grandes entreprises et les gros actionnaires qui en profiteront

L'assurance-chômage constitue un précieux soutien au pouvoir d'achat, surtout quand la crise sévit. Une baisse des prestations revient à sanctionner les personnes au chômage, nuit à l'économie et prolonge la crise.



A eux les bonus ?  
A nous les malus ?

**NON** au démantèlement  
de l'assurance-chômage



Gewerkschaft  
des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel  
des transports  
Sindacato del personale  
dei trasporti

### LE RÉFÉRENDUM EN UN COUP D'OEIL

Le Parlement a gravement détérioré l'assurance-chômage lors de la 4e révision de la LACI. Les principales victimes seront les chômeurs/euses âgés et les jeunes. Et les cantons, dont les dépenses d'aide sociale augmenteront:

- seule une partie des chômeurs/euses continueront à percevoir 400 indemnités journalières;
- le nombre d'indemnités journalières diminuera pour une partie des plus de 55 ans;
- certaines catégories de chômeurs/euses n'obtiendront plus que 90 indemnités journalières;
- les chômeurs/euses sans enfants devront attendre jusqu'à 20 jours leur première indemnité journalière;
- l'obligation d'accepter n'importe quel emploi – même à un salaire de misère – a été renforcée;
- les cantons affichant le plus fort taux de chômage ne pourront plus prolonger la durée d'indemnisation;
- les déductions salariales augmenteront malgré la réduction des prestations.